

le cloître et la solitude. C'est ainsi que sainte Elisabeth, c'est ainsi qu'une foule d'autres ne se virent pas plus tôt dégagées qu'elles revêtirent pour jamais le costume franciscain, en ajoutant à leur règle les vœux essentiels et certaines pratiques de la vie religieuse. Plus tard, ce ne furent plus seulement quelques Tertiaires isolés qui menèrent ce genre de vie, mais des Instituts tout entiers, qui, à la suite de la Bienheureuse Angéline de Marsciano et de sainte Angèle de Mérici fondatrice des Ursulines, voulurent unir leur vie commune à la Règle du Tiers-Ordre et inaugurèrent avec les plus hautes approbations du Saint-Siège cette série toujours grandissante d'Instituts variés, pratiquant la Règle du Tiers-Ordre régulier.

Que de Tertiaires ne se rencontre-t-il pas, qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent ou n'osent ambitionner la vie strictement religieuse et qui cependant voudraient jouir des avantages de la communauté, être astreintes à un règlement sérieux qui leur permet d'espérer dans toute la mesure possible la perfection et les mérites de la vie religieuse, et les mît à l'abri des vanités et des séductions du monde !

Que de vocations religieuses manquées qui végètent tristement dans le monde ! Elles ont essayé du noviciat, mais des circonstances incontrôlables les ont obligées à renoncer à un état tant désiré !... Elles auraient voulu embrasser la vie religieuse dans leur jeunesse, mais la santé, des raisons de famille, la nécessité de vieux parents, l'obligation de soutenir de plus jeunes frères ou sœurs les ont forcées de rester dans le monde, et aujourd'hui que leurs liens sont rompus c'est l'âge, l'infirmité ou l'impossibilité physique qui les empêchent d'embrasser un genre de vie auquel elles n'apportent plus la générosité insouciance de la jeunesse. . . . Ce sont les veuves encore jeunes auxquelles le malheur a fait voir le néant des joies humaines et qui ne peuvent cependant plus aspirer à la vie religieuse proprement dite. . . en un mot il y a et il y aura toujours dans le monde quelque autre Elisabeth de Hongrie ou quelque Angèle de Foligno travaillées du saint désir de servir Dieu dans un genre de vie qu'elles ne savent où trouver ni même comment définir. Elles sont prêtes à apporter à la cause du bien, ainsi qu'à leur propre sanctification toutes les ressources de leur expérience et toutes les énergies de leurs saints désirs pourvu qu'elles sachent où les employer et à quelles mains les confier.

A toutes ces infortunées, je puis indiquer la Société Sainte-Elisa-

beth de Mo
sant toutes l
les personne
François et
sion sont : u
et pour les C
Quels que s
Pour plusieu
toire et de c
sées de là
l'Eglise.

Le règlem
Tiers-Ordre
pratique l'ex
que et liturgi
taires ; la ré
Messe à la M
et la vertu, y
sont agrémen
prières vocal
mot, s'y passi
ciété ne le cè
pour le règle

L'activité c
sionnaires, au
tien de l'ouv
Pères, à la co
d'ailleurs, air
des hosties, a
un mot : à to
ajoutez à cela
res d'un mén
quoi est emp
tiplieront enc
On voudrait
qu'enouvelir l
si l'on s'étonn
l'habit religie
Société, qui